

Coronavirus : aurait-on trouvé de l'« argent magique » ?

Anne-Laure Jumet, émission « *Le Billet économique* », franceculture.fr, 21 avril 2020

<https://www.franceculture.fr/emissions/le-billet-economique/chronique-eco-du-mardi-21-avril-2020>

Exploitation pédagogique

1. Quel est le montant des mesures proposées par le gouvernement pour faire face aux conséquences économiques de la crise du coronavirus ? Quel est l'objectif de ce plan ?
2. D'où proviennent les fonds permettant de financer les mesures du gouvernement ?
3. Quel est le taux d'endettement prévu pour la France en 2020 ? Comment peut-on expliquer son augmentation en période de crise ?
4. Pourquoi l'État a-t-il actuellement des facilités à emprunter sur les marchés financiers ?
5. Cette situation a-t-elle vocation à durer dans le temps ?
6. Selon vous, en quoi pourrait consister une mutualisation des dettes à l'échelle européenne ?
7. De quelles manières l'État peut-il réduire la dette publique ? (Vous pouvez vous appuyer sur une recherche en ligne pour compléter votre réponse).

Corrigé

1. Le gouvernement propose un plan de 110 milliards d'euros pour faire face à la crise économique provoquée par le coronavirus. L'objectif du plan est d'aider les ménages et les entreprises à faire face à la crise, en aidant financièrement les travailleurs en situation de chômage partiel (en maintenant leur niveau de vie grâce à des aides) et les entreprises au bord de la faillite (à cause de la chute de la demande).
2. Ces fonds proviennent de l'endettement. L'État emprunte sur les marchés financiers les liquidités dont il a besoin pour financer son plan. Cela augmente le déficit public et la dette publique.
3. La France devrait être endettée à hauteur de 115 % du PIB en 2020 selon les prévisions actuelles. Ce chiffre est provisoire et susceptible d'augmenter en fonction de la gravité de la crise économique. On peut expliquer l'augmentation du taux d'endettement de la France par le fait qu'en période de crise, les dépenses augmentent et deviennent très largement supérieures aux recettes (impôts, taxes, etc.).
4. Les taux d'intérêt auxquels les États de la zone euro empruntent sur les marchés financiers sont très faibles, notamment grâce à l'action de la BCE (banque centrale européenne) qui a injecté 750 milliards d'euros pour opérer des rachats de dettes des États membres de la zone euro. Ces opérations de rachat de dettes par la BCE maintiennent les taux auxquels les États empruntent sur les marchés à un niveau très bas, car elles rassurent les investisseurs.
5. Si la dette continue d'augmenter par rapport au PIB, il est possible que les marchés financiers finissent par douter de la capacité de la France (et des autres pays membres de la zone euro) à rembourser sa dette, ce qui pourrait entraîner alors une augmentation des taux d'intérêt auxquels elle emprunte sur les marchés. Cela risque de générer un « effet boule de neige » : l'augmentation des

taux d'intérêt sur les marchés augmente la dette, ce qui dégrade les anticipations des marchés, ce qui implique une nouvelle augmentation des taux, etc. On rentrerait alors dans une spirale de la dette.

6. La mutualisation des dettes consisterait, à l'échelle de la zone euro, à la souscription d'emprunts au nom de tous les États membres. Cela impliquerait une forte solidarité entre les États qui seraient garants des emprunts souscrits et qui s'engageraient à rembourser les sommes empruntées. Ce mécanisme permettrait de rassurer les investisseurs et de maintenir des taux d'intérêt bas. Actuellement, cette solution est rejetée par les pays peu endettés de la zone euro, comme l'Allemagne ou les Pays-Bas, qui ne souhaitent pas se porter garant pour des pays qui sont davantage endettés (comme l'Italie, l'Espagne ou la France).

7. Pour réduire la dette, il y a plusieurs solutions :

- diminuer les dépenses ;
- augmenter les impôts (notamment ceux sur les hauts revenus) ;
- favoriser l'inflation (qui permet une hausse des rentrées fiscales) ;
- faire défaut sur une partie de la dette (c'est-à-dire ne pas rembourser une partie des emprunts souscrits).